



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 178

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN BOX COMMUNAL N°11 SIS 5 RUE D'ENGHIEN

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT la demande formulée par la SARL Paris 2000 représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc DODEMAN résidant 2 avenue Jeanne d'Arc à Eaubonne, pour l'occupation d'un box communal,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} de signer la convention pour l'occupation du box communal N°11 sis 5 rue d'Enghien à Eaubonne, par la SARL Paris 2000 représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc DODEMAN résidant 2 avenue Jeanne d'Arc à Eaubonne.

ARTICLE 2^{ème} : de préciser que cette occupation prend effet du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 107,26 €.

ARTICLE 3^{ème} : d'ajouter que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Ville.

ARTICLE 4^{ème} : que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale du Service de Gestion Comptable d'Ermont et à la SARL Paris 2000 représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc DODEMAN.

Eaubonne, le 27 MAI 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 27/05/2026	
Publiée le : 28/05/2026	
Exécutoire le : 28/05/2026	
Délai de recours : 2 mois - À dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylan SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE